

Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0199

Norme internationale : ISO/CEI 17020:2012
Norme suisse : SN EN ISO/CEI 17020:2012

ACRITEC sàrl
Organisme d'inspection
Champ de la Vigne 1
1470 Estavayer-le-Lac

Responsable : Mme Corinne Genoud-Marchand
Responsable SM : Mme Corinne Genoud-Marchand
Téléphone : +41 26 677 04 20
E-Mail : info@acritec.ch
Internet : <http://www.acritec.ch>
Première accréditation : 01.02.2021
Accréditation actuelle : 01.02.2021 au 31.01.2026
Registre voir : www.sas.admin.ch
(Organismes accrédités)

Portée de l'accréditation dès le 16.09.2021

Organisme d'inspection (type A) pour des contrôles selon l'OIBT (Ordonnance sur les installations électriques à basse tension) et pour la certification des données d'usine et de production produisant de l'électricité à partir de source d'énergie renouvelable

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
OIBT RS 734.27	Ordonnance sur les installations électriques à basse tension - activités générales de contrôle sur les installations électriques selon l'OIBT	sans art. 32, al. 2
Annexe (Art. 32, al. 4)	Installations électriques selon annexe, chapitre 1, (des) :	Soumises au contrôle annuel
1.1.6	Construites, modifiées ou remises en état par le titulaire d'une autorisation d'effectuer des travaux sur des installations propres à l'entreprise (art. 13)	



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0199

<p>1.3.5</p> <p>RS 730.0 Loi sur l'énergie (LEne) -Art. 9</p> <p>RS 730.01 Ordonnance sur l'énergie (OEne) -Art. 1 al. a, art. 2, art. 3 al. 2 Enregistrement complet des installations de production d'énergie électrique > 30kVA</p> <p>RS 730.03 Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR)</p> <p>RS 730.010.1 Ordonnance du DETEC sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité (OGOM) -Section 1, art. 1 à 4 et 6</p> <p>Guide relatif à la certification de données d'installations et de production – Système suisse de garantie d'origine (disponible sur www.pronovo.ch)</p> <p>Directive relative à l'Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR) : (disponible sur www.pronovo.ch)</p> <ul style="list-style-type: none">- Photovoltaïque Explications relatives au système de rétribution de l'injection (SRI) et la rétribution unique (RU) pour les installations photovoltaïques <p>Échange de données standardisé pour le marché du courant électrique CH (SDAT-CH) – Recommandation de la branche pour le marché suisse de l'électricité – Document d'application pour les processus standardisés d'échange de données dans le marché électrique suisse (disponible sur www.strom.ch)</p> <ul style="list-style-type: none">- § 4.10.1, Processus de l'échange de données de mesure pour l'enregistrement automatique des garanties d'origine	<p>Construites, modifiées ou remises en état par le titulaire d'une autorisation limitée conformément aux art. 14 et 15</p> <p>Inspection en vue de la certification des données d'usine et de production produisant de l'électricité à partir de source d'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none">- renouvelable :- énergie photovoltaïque	<p>Soumises au contrôle tous les cinq ans</p> <p>Inspection en vue de la certification par une instance tierce partie (SCESp 0104)</p>
---	--	--

En cas de contradictions dans les versions linguistiques des registres, la version française fait foi.



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0199

Abréviation	Signification
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
kVA	kilovoltampère
OIBT	Ordonnance sur les installations électriques à basse tension
RS	Recueil systématique du droit fédéral
SCESp	Organisme de certification de produits, processus et services

* / * / * / * / *